

Séance du 24 mai 2019

Nombre de membres			Procurations	Date d'envoi de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération			
75	75	58	3	17 mai 2019	17 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre du mois de mai, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves se sont réunis à GUINARTHE-PARENTIES, sous la présidence de Monsieur Jean LABOUR.

Etaient présents les délégués formant la majorité des membres en exercice, dont les noms figurent au tableau ci-dessous.

ARRIBERE Daniel	ITURRIA Jean	MARTIN Alain
BALDAN Patrick	JOUANLONG-BERNADOU Christiane	MINVIELLE Marie-Ange
BALESTA Patrick	JOURNIAC Jean-Claude	MONTEGUT Marcel
BAUCOU Jean	LABACHE Philippe	MOURLAAS Marie-Hélène
BENETEAU Bernard	LABORDE Charlette	MUEL René
BONNEFON Catherine	LABOUR Jean	
BOURGUET Jacques	LAFOURCADE Daniel	
BOURREZ Alain		POEYDOMENGE Isabelle
	LAGRILLE Fernand	POMMIERS Jean
CARRAU Jean-Pierre		
		PUHARRÉ Michel
CAZENAVE Jean	LANNES Bruno	
COUTURE Marie-France	LANSALOT-GNE Michel	ROUILLY André
DAGUERRE André	LANSALOT-MATRAS Francis	SALLENAVE Germain
	LAPEYRE Sébastien	SALLENAVE Jean-Pierre
DUPLAT-JACOB Valérie	LARCO Jean Claude	SALLIER Eric
BASTANES Alain, suppléant de FATIGUE Jany	LARROUDE Gilbert	SAPHORES Bernard
	LASSALLE Marie France	SARRIQUET Carine
FORCADE Michel	LATAILLADE Jean-Robert	SEGUIN Marc
FOSAR Mireille	LAUGA Gilles	SERRES-COUSINE Claude
FRANÇAIS Hubert		
GRECHEZ Roland	LOPEZ Annie	TROUILH Francine
HOURCADE Martine	LOUIS Françoise	VIGNAU Pierre
HOURQUEBIE Jean		VIGNEAU Daniel

Etaient excusés(es)/absent(es) : Thierry CABANNE, Michel CASAMAYOR, Jean DOMERCQ-BAREILLE, Jany FATIGUE, Gaston FAURIE, Thierry GERE, Maryvonne LAGARONNE, Patrice LALANNE, Nadine LAMBERT, Françoise LAVIELLE, Jean-Baptiste LENDRE, Patrick LOUSTALET, Grégory NEXON, Jacques PEDEHONTAA, Philippe PREVOT, Roger RECALDE, Philippe SUSBIELLES, Guy TOUZAA. (18)

Délégués(es) suppléants(tes) présents(tes) avec voix délibérative (le délégué titulaire étant absent) : Alain BASTANES.

Procurations : Monsieur Michel CASAMAYOR à Monsieur Jean LABOUR, Monsieur Jean DOMERCQ-BAREILLE à Monsieur Michel LANSALOT-GNE, Madame Françoise LAVIELLE à Madame Christiane JOUANLONG-BERNADOU. (3)

Délégués(es) suppléants(tes) présents(tes) sans voix délibérative (le délégué titulaire étant présent) : néant

Objet : Environnement – Tarification des apports de déchets verts en déchetterie par les professionnels

Monsieur le vice-président délégué à l'environnement informe l'assemblée de la proposition des membres de la commission « Environnement » de généraliser le principe de tarification des apports de déchets verts effectués en déchetterie par les « professionnels ».

Cette proposition est effectuée dans le cadre d'une démarche d'harmonisation des dispositions tarifaires en vigueur ; elle s'inscrit dans un contexte d'augmentation tant du coût de traitement par tonne des déchets verts que des volumes apportés.

Les tarifs proposés, applicables à partir du 1^{er} juillet 2019 aux professionnels, sont les suivants :

- apport jusqu'à **5 m³ : 17 €**
- apport de **6 à 10 m³ : 25 €**
- apport de **11 à 19 m³ : 42 €**
- apport de **20 m³ et plus : 60 €**

Appelé à se prononcer, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés (7 voix contre et 1 abstention), le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'application des tarifs ci-dessus aux apports de déchets verts des professionnels, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Certifié exécutoire

Affiché le 31 mai 2019

Délibération n° :
2019-2405-03-1

Fait les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.
A Salies de Béarn, le 31 mai 2019

Le Président


Communauté de Communes
du Béarn des Gaves

Jean LABOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/05/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/05/2019